



Quelle intitulée de licenciement?

Par **sachas08**, le **27/07/2009** à **15:34**

Bonjour,

j'aurais besoin d'un conseil afin de connaître la qualification exacte d'un licenciement pour faute que je souhaite mettre en application à l'encontre d'une proche collaboratrice suivants les points suivants :

- de nombreuses plaintes d'insatisfaction de mon plus gros clients : manque de réactivité et de créativité (domaine de la publicité) et de précisions depuis plus de 6 mois.

J'ai notifié (verbalement) systématiquement ces plaintes à mon employée qui n'en a pas tenu rigueur.

Aujourd'hui j'ai reçu à mes yeux une ultime plainte (par mail) qui me notifie clairement son insatisfaction et qui me menace de ne plus sous traiter avec moi si je ne m'en sépare pas.

Je souhaite m'en séparer, c'est indéniable car nerveusement c'est trop éprouvant et financièrement si je perd ce client je ferme ma société.

Aussi, quelle degré de "faute" dois je notifier : "faute grave", en tenant compte du préjudice car mon client commence du coup à travailler avec d'autres sous-traitants...ou "lourde".

Merci d'avance pour votre réponse.

-

Par **Lullaby**, le **08/09/2009** à **22:15**

Salut Sacha,

Je pense que tu as dû trouver la solution à ton problème.

Sans quoi je t'orienterais vers le licenciement pour insuffisance professionnelle (cause réelle et sérieuse). Il me semble que la faute ne peut être invoquée que dans les 2 mois et les avertissements verbaux ne peuvent pas être pris en compte...

Je suis dans une situation très similaire (avec en prime un arrêt de travail du salarié) et je

serais preneuse de conseils avisés.

Où en es tu?

Lby